

# E 7008

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 18 janvier 2012

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 18 janvier 2012

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** portant nomination de sept membres de la Cour des comptes.

5056/12





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, 16 janvier 2011**

**5056/12**

**INST 2  
CMPT 1**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de sept membres de la Cour des comptes

---

## **DÉCISION DU CONSEIL**

**du**

### **portant nomination de sept membres de la Cour des comptes**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286,  
paragraphe 2,

vu l'avis du Parlement européen<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Avis du 13 décembre 2011 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Les mandats de M. Olavi ALA-NISSLÄ, M. Vítor Manuel da SILVA CALDEIRA, M. Morten Louis LEVYSOHN, M. Eoin O'SHEA, M. Karel PINXTEN, M. Massimo VARI et M. H.G. WESSBERG arrivent à échéance le 29 février 2012.
- (2) Il y a lieu, dès lors, de procéder à de nouvelles nominations,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés membres de la Cour des comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 28 février 2018:

- M. Kevin CARDIFF,
- M. Vítor Manuel da SILVA CALDEIRA,
- M. Ville ITÄLÄ,
- M. Henrik OTBO,
- M. Karel PINXTEN,
- M. Pietro RUSSO,
- M. H.G. WESSBERG.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---